



Mieux gérer

Cas de déblocage anticipé et pièces justificatives à nous adresser

Les cas de déblocage anticipé :	PEE PARTICIPATION	PERCO	dans quel délai à compter de la survenance de l'événement ?
LIÉS AUX ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX			
Mariage ou conclusion d'un PACS par le salarié	<input checked="" type="checkbox"/>		6 mois
Naissance ou adoption du 3ème enfant	<input checked="" type="checkbox"/>		6 mois
"Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS lorsque le jugement prévoit la résidence d'au moins 1 enfant au domicile du salarié".	<input checked="" type="checkbox"/>		6 mois
Invalidité du salarié ou de ses enfants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	illimité
Invalidité du conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	illimité
Décès du salarié	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	illimité
Décès du conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	illimité
Surendettement du salarié	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	illimité
LIÉS À LA VIE PROFESSIONNELLE			
"Cessation du contrat de travail (démission ou licenciement ou départ à la retraite)"	<input checked="" type="checkbox"/>		illimité
Création ou reprise d'entreprise par le salarié ou ses enfants	<input checked="" type="checkbox"/>		6 mois
Création ou reprise d'entreprise par le conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>		6 mois
Expiration des droits à l'assurance chômage		<input checked="" type="checkbox"/>	illimité
LIÉS À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE			
Acquisition de la résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 mois
Construction de la résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 mois
Agrandissement de la résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 mois
"Remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 mois

Pièces justificatives à nous adresser

DANS LE CAS D'UNE CESSATION DU CONTRAT DE TRAVAIL (LICENCIEMENT, DÉMISSION, DÉPART À LA RETRAITE...)

- Copie d'un certificat de travail ou attestation de l'employeur faisant apparaître la date de cessation d'activité dans l'entreprise ou justificatif de mise à la retraite
- Extrait de la délibération prenant acte de la cessation d u mandat ou extrait « Kbis »

DANS LES CAS D'UNE ACQUISITION OU D'UN AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

- Attestation sur l'honneur précisant qu'il s'agit de votre résidence principale à usage personnel et immédiat ou engagement à occuper les lieux dans un délai de trois ans pour les futurs retraités

En cas d'acquisition d'un logement neuf ou ancien

- Si vous faites appel à un notaire ou si vous êtes en rapport avec un organisme HLM, nos services vous transmettront, sur simple demande, un document valant demande de règlement et justificatif à renseigner, dater, signer avec cachet du notaire.
- Dans le cas contraire, veuillez nous transmettre les documents suivants :
 - copie du compromis de vente / justificatif précisant le montant des prêts obtenus.

En cas d'agrandissement ou de construction

- Copie du permis de construire récent, ou de la déclaration préalable (avec mention de la surface habitable créée et accord de la mairie de la ville de résidence)
- Copie du devis estimatif récent ou contrat de construction précisant le montant de la construction et la date de remise des clés
- Justificatif précisant le montant des prêts obtenus

En cas de catastrophe naturelle

- Copie de l'arrêté de déclaration de catastrophe naturelle concernant la commune ou attestation de la mairie. Fournir les devis acceptés ou les copies des factures distinguant les gros œuvres



Contacts

Changement de coordonnées du Service Clients/Bénéficiaires Tesorus

à compter du 2 novembre 2009

Pour un meilleur accompagnement, notre service Clients/Bénéficiaires se trouve désormais dans les locaux du Teneur des comptes individuels Groupama Epargne Salariale.

Veuillez noter les nouvelles coordonnées :

Tel : 01 55 86 55 92

Cette ligne n'est plus surfacturée et, est disponible 24h/24h et 7j/7j.

Un télé-conseiller est à votre disposition tous les jours ouvrables de 9h à 18h.

Fax : 01 55 86 53 97

Mail : tesorus@groupama-es.fr

Adresse :

Groupama Epargne Salariale
Pôle « Accor-Tesorus »
93 558 Montreuil Cedex

Le Service Clients/Entreprises
reste lui inchangé, nous sommes à
votre disposition au
01 74 31 90 10
pour toutes vos questions

Editorial

Changement !

C'est le maître mot pour les mois et années à venir, tant la planète en général et le monde financier en particulier sont bousculés par les événements de ces derniers mois. Petit à petit les contours de la nouvelle donne apparaissent ; elle sera à coup sûr empreinte de plus de transparence et de simplicité pour les consommateurs et les salariés et donc de plus d'exigence et de professionnalisme pour les entreprises et leurs prestataires. Dans ce contexte de crise assez anxiogène pour les salariés, nos Clients sont amenés au jour le jour à gérer les questions que se posent leurs collaborateurs sur leur épargne salariale et nous sommes plus que jamais les experts précieux à vos côtés qui vous aident à répondre juste et à prendre les bonnes décisions. Dans ce souci permanent de professionnalisme, de clarté et de pédagogie qui est le nôtre, nous évoluons sur deux points importants de notre service :

- Notre gamme de fonds
- Notre service aux bénéficiaires

Je vous laisse découvrir le détail de ces évolutions, bonne lecture !



Didier Zoubeidi, Directeur Général

Nos nouveaux fonds en détails

	Tesorus Monétaire	Tesorus Prudence	Tesorus Solidaire	Tesorus Equilibre	Tesorus Dynamique
Classification AMF	Monétaire Euro	Obligations et autres Titres de créances Libellés en euro	Diversifié	Diversifié	Actions de la zone euro
Composition Indicative du Fonds¹	100% Monétaire	95% Obligations 5% d'Actions	60% Monétaire 40% d'Actions	50% Obligations 50% d'Actions	10% Monétaire 90% d'Actions
Société de gestion	Groupama Asset Management				
Fonds maîtres	Groupama Cash	Gan Prudence	X	Gan Equilibre	Gan Dynamique
Zone géographique	Zone Euro	Zone Euro	Zone Euro	Zone Euro	Zone Euro
Niveau de risque Performance (de 1 à 5)	1	2	3	3	4
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire (le vendredi)				
Durée	Court terme	Moyen terme	Moyen terme	Moyen terme	Long terme
Anciens Fonds	Tesorus® Maitrisé	Tesorus® Modéré		Tesorus® Tempéré	Tesorus® Vitalisé Tesorus® Engagé
Performances cumulées nettes en % au 30/09/09					
Depuis le 31/12/2008	+ 0,70	+ 8,50	+ 10,03	+ 11,26	+ 13,25
à 5 ans	+ 12,76	+ 16,64	+ 15,01*	+ 5,50	- 5,74

* depuis origine

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Actu

La nouvelle gamme de fonds Tesorus

En conformité avec les décisions prises lors du Conseil de Surveillance du 12 janvier 2009 et comme indiqué dans la Lettre du Gestionnaire n°19, nous avons procédé le 1^{er} octobre 2009 aux modifications de la gamme des supports de placement que nous vous décrivons ici :

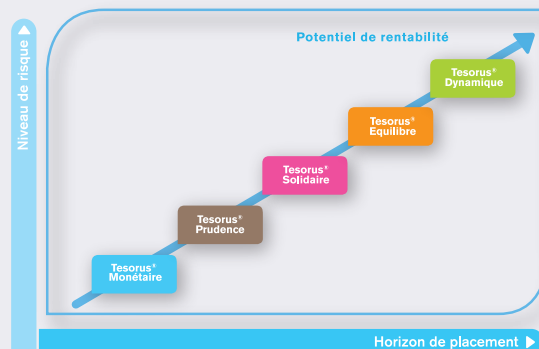
→ Pourquoi ces changements ?

Ces modifications ont pour origine la nécessité de répondre à 2 objectifs bien concrets :

1. Repositionner certains fonds de la gamme Tesorus afin de disposer d'une structure de gamme couvrant l'ensemble des couples performance/risque :

- Risque faible et performance moindre : Tesorus® Monétaire, Tesorus® Prudence
- Risque moyen et performance satisfaisante: Tesorus® Equilibre, Tesorus® Solidaire
- Risque important et performance élevée: Tesorus® Dynamique

Couple performance/risque de la gamme Tesorus



2. Transformer les fonds en nourriciers de fonds Groupama Asset Management (GAM) afin de bénéficier :

- D'une structure de coût plus optimale
- De l'expertise de Groupama Asset Management issue de la gestion de leurs fonds maîtres

Lexique

Un fonds nourricier est un fonds investissant son actif dans un autre fonds (appelé « fonds maître »). Son utilisation permet de réaliser des économies de frais de gestion (en mutualisant les coûts de gestion avec les autres utilisateurs).

Vous pourrez trouver gratuitement et sans inscription les notices et les reportings de ces fonds sur le site www.tesorus.fr.